



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Les usagers du transport adapté vont ils subir de plein fouet l'engagement de la STM à réduire ses dépenses ?

Lévis, le 11 février 2025 - Devant le refus de Québec de financer adéquatement le transport en commun, et avec la volonté d'assurer un service à moindre coût, la STM vient, ce 6 février, d'annoncer par communiqué sa décision d'externaliser dès 2026 ses services par minibus de transport adapté.

La STM est pourtant un service public dont la mission est de desservir en transport en commun toute la population de Montréal. Créé au Québec dans les années 1970, le transport adapté est devenu un service public et l'une des fiertés de la STM depuis les 45 dernières années. La décision de sabrer dans ce service essentiel et de remettre sur le dos des usagers, parmi les plus vulnérables de notre société, l'odieuse des économies que la Société de transport de Montréal s'est engagée à réaliser, est d'autant plus intolérable.

"Davantage un coût ou une dépense, le service public de transport adapté doit être considéré comme un investissement dédié à une partie de la population québécoise qui contribue quotidiennement, comme tout autre, à la richesse collective" de déclarer Élyse Phaneuf, présidente de l'Alliance des regroupements des usagers du transport adapté du Québec.

Les personnes admises au transport adapté ont un besoin essentiel, non seulement de ce service de transport porte-à-porte qui répond à des standards de qualité très spécifiques, mais également du soutien de chauffeurs qualifiés qui puissent assurer leur déplacement de manière sécuritaire et confortable.

Parce qu'elles n'ont pas d'autres moyens pour se déplacer, contrairement aux personnes qui utilisent le transport en commun, les personnes admises au transport adapté vont continuer de nécessiter un transport spécifiquement adapté à leurs réalités. Malgré l'annonce de la STM de vouloir conserver le "même niveau de qualité", force est de constater que la disparité de la qualité des services rendus, à l'échelle de la province, vient notamment de leur externalisation et des clauses contractuelles qui diffèrent d'un sous-traitant à l'autre.

Il est donc légitime de s'interroger quant aux possibles conséquences de cette stratégie d'impartition sur le quotidien des usagers.

- Se réalisera-t-elle réellement sans un nivellement vers le bas de l'accessibilité et de la qualité des services ?
- Quels moyens seront mis en place par la STM pour contrôler la qualité et la sécurité dans les déplacements ?
- Qu'en est-il de la formation essentielle des chauffeurs qui était pourtant assurée par la STM et dont le communiqué du 6 février ne fait aucunement mention ?

Afin de maintenir les exigences requises au maintien d'un service public sécuritaire et de qualité, et d'éviter que les usagers ne subissent les conséquences de cette impartition du transport adapté par minibus, nous demandons à la STM de consulter les acteurs du milieu afin de clarifier les termes et conditions qu'elle prévoit imposer à ses fournisseurs, tant en termes de politique de qualité des services que de formation des chauffeurs.

- 30 -

L'Alliance des regroupements des usagers du transport adapté du Québec est un organisme provincial à but non lucratif voué à la défense collective des droits des personnes handicapées admises au transport adapté, au Québec. En collaboration avec nos organismes régionaux, nous œuvrons au développement et à l'amélioration des services de transport adapté et ce, sur tout le territoire québécois.

Source : Dominique Viénot
Directeur général
arutaq@bellnet.ca
450-675-2200